

Commune de FRESSE  
Compte rendu conseil municipal du 09 mars 2022

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le mercredi 02 mars 2022 pour la session ordinaire du mercredi 09 mars 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 09 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAGUE Alain, Maire**,

**Etaient Présents** : Mmes **GWINNER Marie-Blanche, LAPARRA Isabelle, LALLOZ Corinne, PHEULPIN Marie-José**

Mrs **DAUPHIN Luc, GORRIERI Richard, HORHANT, LOVAT Philippe (arrivée à 18h58) Jérémie PERNOT Jean-Marie, M. DAGUE Alain, Maire.**

**Absents excusés** : **CORDIER Isabelle, MONNIER Pierre (pouvoir Isabelle LAPARRA), LOVAT Philippe, CONVERSET Jacques.**

**Absents non excusés** : **RIBAUD Régis,**

**Madame LAPARRA Isabelle** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbations du compte rendu conseil municipal du 28/01/2022,
- Délibération du 28/01/2022 Prêt Banque Populaire,
- Programme de travaux 2022 en forêt communale,
- Assiette de dévolution destination des coupes point n°3, Rémunération de l'ONF,
- Questions diverses,  
Subvention : Judo des Mille Etangs,  
Musée Haut-Saônois,  
Collecte des dons du sang  
Association L'Abeille,  
Banque Alimentaire,  
Prévention routière.

Début de séance : 18h35.

Monsieur le maire demande l'autorisation d'inscrire un point à l'ordre du jour :

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise l'inscription à l'ordre du jour le point suivant :

-Extension du réseau concédé d'électricité (SIED).

Le conseil municipal donne son accord et inscrit le point à l'ordre du jour.

**Approbation du compte rendu :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

**Prêt**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du réseau d'eau, tranche 1, ont débuté. Afin de réaliser les travaux la commune a besoin de faire une demande de prêt à hauteur de 450 000€, en date du 28 janvier 2022 le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire avait autorisé Monsieur le Maire à signer l'accord de prêt proposé par la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté. Après transfert des délibérations au service de légalité (préfecture), la délibération a été invalidée par le préfet sur le motif :

Vu l'Article L1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'obtention de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente(..). En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (...).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'annuler la délibération n°2 du 28 janvier 2022, ayant pour objet « Signature d'un contrat de prêt avec la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté ».

#### **Programme de travaux 2022 en forêt communale :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion durable de la forêt, le programme d'actions ainsi que le devis proposé par l'ONF. Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal le programme de travaux 2022 proposés par les services de l'O.N.F. et conforme au document d'aménagement de la forêt de Fresse qui se résume de la façon suivante :

##### **Investissement :**

Travaux sylvicoles (cloisonnement sylvicole maintenance mécanisée), sur la parcelle 45. ii, 45.ii; intervention de futaie irrégulière, localisation 45.ii,46.ii, 47.ii, bâtonnage de la fougère, parcelle 46.ii,47.ii, (2 passages), 11 650.00 HT.

##### **Fonctionnement :**

Travaux d'infrastructure (travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers, Fourniture et mise en place de panneaux réglementaires, entretien du réseau de desserte entretien des bords de voirie à l'épareuse). 5 149.00HT

Travaux de maintenance, entretien parcellaire ou de périmètre – parcelles 4. ii, 3. Ii, 3 000.00 HT.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'UNANIMITE :

#### **DECIDE DE RETENIR les travaux 2022 suivants :**

##### **Investissement :**

Travaux sylvicoles, (cloisonnement sylvicole maintenance mécanisée), sur la parcelle 45. ii, 45.ii; intervention de futaie irrégulière, localisation 45.ii,46.ii, 47.ii, bâtonnage de la fougère, parcelle 46.ii,47.ii, (2 passages), 11 650.00 H.T.

##### **Fonctionnement :**

Travaux de maintenance, entretien parcellaire ou de périmètre – parcelles 4.,i, 3.ii, 3 000.00 HT

Entretien de place de dépôt par broyage de la végétation parcelle 6. ii, 112.20.HT.

##### **De ne pas retenir :**

**Les travaux d'infrastructure (travaux d'entretien des pistes et des chemins forestiers, Fourniture et mise en place de panneaux réglementaires, entretien du réseau de desserte entretien des bords de voirie à l'épareuse).**

#### **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis s'y rapportant pour l'année 2022 et à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2022**

##### **Assiette de dévolution destination des coupes point n°3, Rémunération de l'ONF**

La Maire fait part au Conseil Municipal que lors de la séance du 09 décembre 2021 l'assiette de dévolution destination des coupes de l'année 2022 a été votée, le point n° 3 concernant la rémunération de l'ONF n'a pas été abordé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité le point n°3 concernant la rémunération de l'ONF.

Arrivée de Monsieur LOVAT à 18h58.

#### **Extension du réseau concédé d'électricité (SIED).**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau concédé d'électricité pour un surpresseur au lieu dit "le Montaujeux" (F 8748)

- Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.
- Les travaux envisagés pourront consister en une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 60 mètres.
- Aux conditions de février 2022, le coût total TTC des travaux est estimé à environ 11 600 €.
- Selon les dispositions de la délibération n° 2 du Comité du SIED 70 du 29 septembre 2012, ce syndicat prendrait en charge la totalité du montant total du coût des travaux.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

**1) VALIDE** l'avant-projet présenté par le SIED 70.

**DEMANDE** au SIED 70 la réalisation de ces travaux dès que leur financement aura été assuré.

#### **Questions diverses.**

Demande de subvention, Monsieur la Maire fait part des demandes de subvention de Judo des Mille Étangs, Musée Haut-Saônois, Collecte des dons du sang, Association L'Abeille, Banque Alimentaire, Prévention routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde une subvention de : 20€ au Musée Haut-Saônois, Collecte du don du sang, Banque alimentaire, Prévention Routière, une subvention de 60€ au Judo Club des 1000 étangs (10€/enfants), une subvention de 250€ à l'Association l'Abeille.

2/3

**Périscolaire :**

Suite à la réunion de bureau de la CCME, en vue du Conseil Communautaire du 10/03/2022. Monsieur le Maire a fait un point avec le président de la Com. Com, pour la rentrée 2022/2023, le périscolaire devrait être mis en place (avec le support financier de la CAF).

Des travaux seront réalisés afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

**Travaux du réseau d'eau :**

Les travaux de réhabilitation du réseau d'eau sont bien engagés, les délais sont respectés, la partie LOVERE est pratiquement achevée, les travaux à venir concerneront les secteurs Scierie Gillet, Pont du bas, Le Bas et Les Potets.

**La fibre :**

Les travaux de la fibre suivent leurs acheminements, lors du changement de fournisseur ou de fourniture faire attention au démarchage (si possible voir avec vos fournisseurs actuels).

-Émetteur Les Larmets : la pose se fera le 20/03.

-Appartement école : les travaux ont débuté.

-Le village de Fresse à été désigné Village étape lors du Tour de France 2022.

-Le nettoyage du village sera le samedi 02 avril 2022.

-Elections : rappel des dates, présidentielles les 10 et 24 avril 2022, les législatives les 12 et 19 juin 2022.

Levée de séance à 20h15.

Vu,  
**Le Maire,**  
**Alain DAGUE.**

